

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Vingt Huit Juin à Dix-Huit– Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des Fêtes de la Commune de St Jean Pla de Corts, sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date de Convocation : 22/06/2022

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et fixant les conditions de Quorum aux tiers des membres présents,

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET PRINCIPAL – Délibération N°28032022

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 27

ARNAUDIES Jacques	PEREZ Michel
AUROY Jean Jacques	PI Sébastien
BERNARDY Laurent	PONSA Serge
BOBE Jean	PUIG Louis
BRUNELLE Laurent	PUJOL Gérard
CASANOVA Jean Louis	ROIG Robert
CASAS Gilles	SANCHEZ Sébastien
DIDIER Claude	SILVESTRE Joseph
GARCIA Michel	SOLER Gérard
GARRIDO Roger	SUCH Christophe
GRAU Claude	VIGNAU Gilbert
JORDA Edmond	VINCIGUERRA Jean Louis
LAURENT Jean	
MAURY Jean	
PASCUAL Robert	

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 02

PALLOFIS Guy suppléant de BILLES Jean Paul
PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 27

ARIS Jean Marie	LOPEZ Thierry
CAMPS Philippe	MAROT Jean Marie
CAMSOULINE Hervé	MARTINEZ Théophile
CHAMBON Jean Louis	PENEL Franck
ELIAS Gérard	PORTEIL Ludovic
FARRE Joseph	PORTEIX Yves
GARCIA VIDAL Madeleine	PUIGNAU Alexandre
GIBERT Jean Michel	SCHMITT Henri
GILLARD André	SIRACH Joseph
GOMEZ Claude	TARDA Robert
GOT Patrick	THIBAUT Jean Jacques
GOT Alain	TORRENS Jean Claude
JALLAT Jean Louis	TRISTANT Benoit
LIZANO Lucien	

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 03

LLOBET Guy à MAURY Jean
MARGUERON Gérald à JORDA Edmond
FOURCADE Didier à PASCUAL Robert

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E.legalite.com

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Claude DIDIER

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01 - BUDGET PRINCIPAL – Délibération N°28032022

RAPPORTEUR : Edmond JORDA, Vice-Président

M. le Vice-Président explique à l'assemblée les différents mouvements budgétaires tels que décrits ci-dessous :

1 - INSCRIPTION NOUVELLES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS au BP 2022 : (voir détail annexe 1)

Suite à l'accord avec des communes pour de nouveaux travaux à commencer cette année, des nouvelles opérations pour compte de tiers doivent être créées et des crédits nouveaux sont à inscrire en dépenses et en recettes d'investissements, pour chacun des plans de financement approuvés, sur les réseaux Eclairage Public et Communications Electroniques.

Ces crédits nouveaux sont à inscrire au BP 2022 en investissement dépenses au chapitre 4581 + N°OP et recettes au 4582 + N° OP, fonction 814 pour le réseau Eclairage Public et fonction 816 pour le réseau France Télécom :

OP N°811 SAINTE-LEOCADIE Lieu-dit « la briqueterie RN 116 »

OP N°812 SAINT-HIPPOLYTE Avenue Derroja

OP N°813 PRUGNANES Rue de l'Eglise

OP N°814 FONT-ROMEUE Rue des Ecureuils

OP N°815 ARGELES SUR MER Avenue de Charlemagne

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Le montant de leurs dépenses totales représente la somme de + 269 028.36 € (chacune des opérations pour compte de tiers étant détaillée dans l'annexe 1)

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Le montant de leurs recettes totales représente la somme de + 269 028.36 € (chacune des opérations pour compte de tiers étant détaillée dans l'annexe 1)

2 - CLOTURES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS ET RECUPERATIONS DES CREDITS PAR VIREMENTS DE CREDITS AU BP 2022 : (voir détail en annexe 2)

Des chantiers étant terminés depuis le début de l'année 2022, il convient de clôturer ces opérations pour compte de tiers et de récupérer leurs crédits restants soit la somme globale de -5 380.30 € en dépenses d'investissement et de réaliser un virement au compte 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » fonction 816 pour +5 380.30 €.

Il en est de même pour les recettes d'investissement soit la somme de -5 380.30 € et de la virer au compte 13248 « subventions d'investissement autres communes » fonction 816 pour +5 380.30 €.

Ayant entendu le rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** cette décision modificative N°1 du budget principal et les mouvements budgétaires en recette et en dépenses inscrits
- **AUTORISE** M. le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Nombre de membres en exercice : 59


Nombre de présents : 29

Procurations : 03

Suffrages exprimés : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président,
Jean MAURY



REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2022

Application agréée E-legalite.com